

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014
DELIBERATION N°2014-66

OBJET : Concessions de logement pour l'année 2015.

LE CONSEIL,


Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité les concessions de logement pour l'année 2015.

Fait à Tours, le 4 novembre 2014

Le Président,


Loïc VAILLANT